

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
DE  
BESANCON

COMMUNE  
DE  
PLACEY

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **10 mars 2025**

que la convocation du conseil avait été faite **3 mars 2025**

et que le nombre des membres en exercice est de : **10**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 28/03/2025  
Reçu en préfecture le 28/03/2025  
Publié le  
Commune de : P  
ID : 025-212504559-20250310-202503281-DE

Berger  
Levraud

N° code postal : **25170**

## EXTRAIT

### du registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt cinq le dix mars.

Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : M PERRUCHE Sylvain, MM GRAVIER Marie-Pierre, M GENDREAU Dominique, M PERNIN Gérard MM Camélia HORAICHI, MM MAIELLO Elodie , M SAIPREY Christian, Monsieur DROUHARD Roland, Monsieur ROY Gérald

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : MM GRAVIER Marie-Pierre ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

### **OBJET : VOTE DES TAUX 2025**

**Le Conseil Municipal par 5 voix pour, 4 contre et une abstention, décide l'augmentation des taux 2025 de 2 % et fixe comme suit :**

**Taxe foncière bâti : 25.56 %**

**Taxe foncière non bâti : 9.55 %**

**Taxe d'habitation : 12.56 %**

**Le Conseil accepte à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,

Le Maire

